

# Belgian "Colonialism"

By [Pierre Ryckmans October 1955](#)

PIERRE RYCKMANS, Représentant de la Belgique au Conseil de tutelle des Nations Unies; ancien gouverneur général du Congo belge; auteur de nombreux ouvrages sur les problèmes coloniaux

On a souvent dit que la Belgique n'avait pas de doctrine coloniale officielle, ce qui est assez vrai en ce sens qu'il n'y a pas de doctrine complète et systématique. Léopold II n'avait aucun projet ferme lorsqu'il fonda l'Association Internationale Africaine en 1876, ni encore en 1879 lorsqu'il obtint les services de Stanley. Ni lui ni personne d'autre n'avait pu prévoir qu'en 1885, il serait reconnu par toutes les puissances comme «souverain de l'État libre du Congo». Une chose est sûre, à savoir que Léopold II, agissant seul et sans le soutien militaire et financier d'un gouvernement derrière lui, n'aurait jamais pu espérer conquérir le Congo par la force des armes, s'y imposer contre la volonté de ses habitants. Par conséquent, aucune tentative de conquête n'a été faite. C'était un début heureux.

Lorsque les ambitions politiques et nationales de Léopold II sont devenues plus précises, il a fondé son droit sur l'occupation et non sur la conquête; sur la coexistence pacifique avec les autochtones qui occupaient une très petite partie de la ceinture équatoriale africaine. Il est vrai que dans les années 1890, l'Afrique centrale n'était pas inhabitée; mais il n'était pas non plus entièrement occupé. Le roi, et plus tard la Belgique, ne remirent jamais en cause les droits antérieurs des indigènes en tant que premiers occupants. Il y avait beaucoup de place pour tout le monde - de vastes espaces vides où l'on pouvait occuper des terres sans gêner personne, sans déranger les autochtones dans la possession pacifique de parcelles très dispersées, sans porter atteinte aux droits existants.

Dans la vaste région du bassin du Congo vivent quelques millions d'Autochtones, perdus dans la brousse et la brousse, tolérés au mieux par leur environnement physique, menant une vie précaire sur ce que l'on pourrait appeler la frange de la nature. Les richesses superficielles et souterraines étaient inconnues et inexploitées. La colonisation belge visait à exploiter ces ressources inexploitées, à occuper des terres inutilisées, à combler des vides.

Le souci des droits des autochtones se retrouve dès le début dans la législation congolaise. Ainsi, un arrêté de l'administrateur général daté du 1er juillet 1885 - le jour même de la proclamation de l'État indépendant du Congo - précise que "nul ne peut déposséder les habitants des terres qu'ils occupent" et que "les terres vacantes doivent être considérées comme appartenant à l'état." Le Code civil, Livre 2, Section 12, est plus général et plus explicite: "Tous les biens sans propriétaire appartiennent à l'État, sous réserve du respect des droits coutumiers des autochtones." Selon un décret du 14 septembre 1886, "le territoire occupé par des autochtones sous l'autorité de leurs chefs continue d'être régi par les coutumes et les pratiques locales". Le décret du 21 mai 1935 stipule qu'aucune terre ne peut être attribuée à des non-autochtones sauf après une enquête visant à "établir la vacance et à évaluer les droits que les autochtones peuvent revendiquer sur la terre concernée" - tels que les droits de chasse et les droits de façon. Selon la loi sur l'exploitation

minière, les autochtones peuvent continuer à exploiter leurs mines dans les conditions qui prévalaient au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Il en va de même pour la cueillette de produits ou d'entreprises telles que la saline. Par exemple, là où les indigènes coupaient les noix de palme dans un bosquet sauvage pour leurs besoins domestiques ou gagnaient, par leur méthode primitive, par exemple une tonne de sel par an provenant de sources salées, l'État pouvait accorder une concession pour la palmeraie ou les sources de sel ne peuvent être réservées que par le droit coutumier des indigènes. Dans de tels cas, ils recevaient gratuitement toute l'huile de palme dont ils avaient besoin ou recevaient leur tonne de sel prête à l'emploi.

C'est la règle qui a prévalu tout au long de l'histoire mouvementée de l'État libre du Congo. Toutes les concessions étendues de terres concédées par l'État à des sociétés privées - concessions qui suscitèrent de vives critiques - se référaient exclusivement aux terres vacantes et étaient soumises aux droits réservés des autochtones.

En réalité, la critique était amplement méritée. Il serait inutile de nier que, sous le régime de l'État libre, les autochtones avaient subi de graves torts; mais c'étaient des abus des lois existantes. Un concessionnaire du caoutchouc, par exemple, n'avait le droit d'employer que des cueilleurs qui acceptaient de travailler pour des salaires librement négociés; toutefois, dans la pratique, les autochtones ne sont que trop souvent soumis au travail forcé. Là encore, la taxe d'entrée due à l'État était (en l'absence de monnaie) calculée en jours ouvrables, et les jours ouvrables étaient traduits en poids de caoutchouc sec; mais dans la pratique, les calculs étaient souvent oubliés et les livraisons de caoutchouc devenaient un tribut arbitraire et exorbitant imposé au peuple. Des discussions sans fin ont suivi entre des philanthropes qui ont dénoncé des pratiques abusives et des juristes qui ont respecté le droit écrit. L'État était sans doute à blâmer pour ne pas avoir exercé une surveillance adéquate. Cependant, la question est de savoir si les mêmes abus n'auraient pas pu être commis aussi dans un système de libre entreprise.

Des principes similaires ont prévalu dans le domaine politique. La structure politique autochtone existante a été autorisée à rester en place. Aucun chef indigène n'a été privé de son autorité. Le préambule du décret sur les zones autochtones précise que celui-ci "n'intervient pas dans la vie interne des communautés autochtones, où la coutume tribale reste souveraine". La coutume autochtone ne reconnaissait aucune autorité supérieure au niveau tribal. Dans les années 1880 à 1885, avant la création de l'État libre du Congo, le roi Léopold envisagea la création d'une "Confédération des Indiens libres", c'est-à-dire une autorité fédérale placée au-dessus des chefs tribaux. Lorsque l'État a été créé, il n'a remplacé aucune autorité existante; cela remplissait simplement un vide politique.

C'est loin des concepts qui prévalaient au moment de la conquête du Nouveau Monde. Les territoires conquis étaient alors considérés comme des biens de la mère patrie à exploiter par elle à son profit. La suprématie de l'intérêt européen sur l'intérêt national n'a jamais été mise en doute. Si les aborigènes résistaient, la guerre en résultait; et dans plus d'un cas, les indigènes ont été exterminés. Une nouvelle société européenne est née sur les ruines des sociétés indiennes. Et lorsque les colonies américaines se sont rebellées contre les patries européennes, ce ne sont pas les Indiens conquis, mais les Blancs conquérants qui ont conquis leur liberté. L'exception s'est produite en Haïti où, par un retournement ironique

des choses, les colonisateurs blancs qui avaient exterminé les Indiens ont été à leur tour exterminés par les esclaves qu'ils avaient importés d'Afrique.

En ce qui concerne les autochtones américains, la révolution organisée par les colons contre la mère patrie n'a pas mis fin au "régime colonial"; les indigènes ont simplement changé de maître. Le processus de conquête graduelle des terres indiennes s'est poursuivi et, dans la jungle de l'Amazone supérieur et de l'Orénoque supérieur, il n'est pas encore achevé, même aujourd'hui. Aux États-Unis, le problème colonial a été réglé en deux étapes successives. La première a pris fin - pour les colons - avec leur victoire sur la mère patrie lors de la révolution américaine. La seconde s'est terminée un siècle plus tard - pour les Indiens - avec la capture de Sitting Bull, qui a mis fin aux guerres indiennes et a marqué le dernier triomphe des immigrants sur la population d'origine.

Pour un citoyen d'une nation coloniale européenne, il est plutôt irritant de constater à quel point l'ignorance des faits et la confusion des idées sont révélées au sujet du prétendu "système colonial". Parmi ceux qui la condamnent a priori, il en est qui ont été et sont toujours les principaux bénéficiaires de la domination coloniale. Nous constatons donc que l'Amérique latine est «contre» la domination belge au Congo parce que les Espagnols d'Amérique, les héritiers mêmes des conquistadores, se sont levés contre l'Espagne. Le Guatemala et l'Équateur votent «contre» les puissances coloniales à l'Assemblée générale des Nations Unies parce qu'ils estiment qu'en votant «pro-colonial», ils violeraient leur propre histoire.

Bien entendu, le fait que les Blancs aient été victimes d'abus commis par les Blancs dans le passé ne justifierait pas les Belges s'ils infligeaient des abus semblables à la population du Congo aujourd'hui. Mais alors nous ne cherchons pas d'excuses. Les Américains d'aujourd'hui sont les premiers à condamner les torts causés par leurs ancêtres et à ne ménager aucun effort pour les réparer dans la mesure du possible. Les temps ont changé depuis l'ère de l'esclavage et les guerres indiennes. Mais les Américains croient-ils vraiment qu'en Europe les temps n'ont pas changé non plus? Pensent-ils que nous nous en tenons encore aux doctrines et aux pratiques d'il y a deux siècles? Un représentant australien aux Nations Unies a déjà fait une remarque très précise: à l'époque, les abus étaient fréquents dans les colonies et les gens au pays n'étaient guère mieux traités par les classes dirigeantes. Aujourd'hui, les gens font les lois. Les peuples d'Asie et d'Amérique n'ont pas le monopole des sentiments humains. Les parlements et l'opinion publique à Londres, Paris ou Bruxelles ne sont pas moins préoccupés par les droits des autochtones que les parlements et l'opinion publique à Washington ou à New Delhi ou à Monrovia ou à Addis-Abeba.

L'attitude de la plupart des membres de l'Organisation des Nations Unies à l'égard du problème colonial ne pourrait pas être mieux résumée que dans une phrase utilisée par le Secrétaire d'État, John Foster Dulles, devant l'Assemblée générale: "Le système colonial est obsolète et doit être supprimé dès que possible." Ce dicton a été chaleureusement applaudi et est souvent cité. Appliqué à mon pays, il pourrait être traduit: "L'autorité de la Belgique sur le Congo est dépassée et devrait être supprimée au plus vite".

J'aime croire que ce n'est pas ce que voulait le secrétaire Dulles et, de fait, sa déclaration est sujette à une interprétation moins préjudiciable puisqu'elle contient au moins deux

ambiguïtés. Si, par "système colonial", il entend "exploitation de la colonie au profit de la mère patrie", tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut absolument la condamner. Mais depuis que ce type de régime est terminé, il n'est plus nécessaire de le supprimer. Les systèmes coloniaux actuels n'ont rien de commun avec ceux du dix-huitième, voire du dix-neuvième siècle. J'utilise le pluriel, car il existe presque autant de systèmes coloniaux que de colonies. Le système colonial de Papouasie appliqué à Malte serait certainement dépassé, tout comme le système colonial de Malte appliqué à la Papouasie serait certainement prématuré et ramènerait très rapidement cette colonie à la barbarie totale.

De la même manière, les puissances coloniales pourraient adhérer à la formule de Dulles si "dès que possible" signifie "dès que les peuples coloniaux sont capables de se gouverner eux-mêmes dans le sens d'une démocratie civilisée". Mais ce n'est pas ainsi que la phrase est comprise par un grand nombre de membres du Royaume-Uni, principalement des pays asiatiques qui ne sont devenus indépendants que récemment. Ils prennent les mots "dès que possible" comme signifiant "le moment le plus tôt sera le meilleur". Peut-être par leur ignorance des conditions spécifiques de chaque colonie et leur tendance à les identifier aux conditions de leur pays, ils pensent que toutes les colonies ont la capacité de se doter d'excellents gouvernements. Autrement, ils peuvent considérer l'indépendance comme une réalisation ultime, de sorte que tout gouvernement national, aussi mauvais soit-il, est préférable à tout gouvernement étranger, aussi bon soit-il. M. Krishna Menon, pour sa part, semble croire que la vertu particulière qui réside dans l'indépendance peut à elle seule tout régler. Il a récemment déclaré que si les indigènes qui se trouvaient encore dans un État primitif rejetaient les mesures nécessaires, c'est parce que ces mesures sont adoptées par une autorité étrangère. "Les gens", a-t-il déclaré, "sont tels qu'ils n'apprécient pas les bonnes choses quand elles leur sont imposées; mais elles les adopteront spontanément si elles sont libres de choisir."

Quoi qu'il en soit, c'est le fait du colonialisme en tant que tel que la majorité de l'Assemblée générale condamne: le seul fait de pouvoir être contrôlé par une autorité étrangère. Ou faut-il remplacer le mot "étranger" par "européen?" Car si l'autorité étrangère se trouve être un peuple de couleur, personne ne songe à condamner cette forme de colonialisme. La domination des Javanais sur les Dayaks de Bornéo, des Burman sur les Karens et des Shans, des Ethiopiens sur des tribus Bantu ou des Noirs américains sur les tribus autochtones du Libéria ne semble pas être désavantagée yeux de nombreux anticolonialistes.

L'anticolonialisme des Asiatiques, des puissances musulmanes et du bloc soviétique est assez compréhensible. L'anticolonialisme des Américains anglo-saxons et latino-américains est toutefois moins explicable.

Nous croyons en la mission civilisatrice de l'Occident. Nous pensons que notre culture chrétienne occidentale est supérieure à la culture autochtone de l'Afrique et que l'avoir plantée était une bonne chose en soi et que sa disparition serait mauvaise en soi. Nous pensons que si l'émancipation mettait en péril l'existence de la civilisation occidentale en Afrique, cela ne représenterait pas un progrès, mais l'inverse. Si nous n'étions pas aussi convaincus, nous ne devrions avoir aucune raison d'être en Afrique.

Mais un Indien ne croit pas en la supériorité de la civilisation occidentale. Au contraire, il est convaincu de la supériorité de sa propre civilisation. Il estime en outre que l'influence occidentale dans son pays a été un mal en soi et, de son point de vue, il peut avoir raison. Il doute donc de la supériorité de la culture occidentale sur la culture bantoue. Il ne croit pas que l'Occident ait une mission civilisatrice. Il rejette naturellement pour l'Afrique la civilisation qu'il se refuse également pour lui-même. Si donc l'émancipation ramènerait les indigènes à la culture de leurs ancêtres, cela ne lui paraissait pas terrible; plutôt l'inverse. Le malentendu entre lui et nous est inconciliable.

En revanche, l'attitude anti-coloniale américaine ne semblerait être justifiée que si l'épanouissement de la culture européenne en Afrique ne devait pas dépérir à la suite de notre départ. Tous ceux qui connaissent le Congo - tout le Congo, pas seulement les grandes villes - sont convaincus que la domination belge est indispensable, et que la fin de tout ce que nous avons construit au cours des trois quarts d'une année siècle.

Ces explications sont nécessaires pour comprendre l'attitude de la Belgique à l'égard du progrès politique. Nous ne pensons pas que l'extension du droit de vote soit une fin en soi; nous considérons le progrès politique comme un moyen de parvenir à une fin, le progrès social, culturel et économique. S'il est correct de dire: "Un bon gouvernement ne remplace pas l'autonomie gouvernementale", il est également correct de dire: "L'autonomie gouvernementale ne remplace pas un bon gouvernement".

Si nous accordions aujourd'hui des droits politiques au Congo, nous aurions le choix entre un électorat compétent mais restreint et un électorat général mais incompetent. Limiter le suffrage aux éclairés reviendrait à céder le pouvoir à la minorité européenne, au risque de l'utiliser contre les intérêts des masses indigènes. D'autre part, les membres des tribus primitives sont évidemment incapables de reconnaître le bien commun. Leur accorder le droit de vote ne pourrait signifier que l'établissement d'une caricature de la démocratie et pourrait mettre en péril l'avenir de la civilisation en Afrique.

Telle est la situation, personne au Congo n'a eu le droit de voter, ni blanc ni noir. Les conseils sont consultatifs et leurs membres sont nommés. L'autorité métropolitaine tient l'équilibre entre les intérêts divergents des Européens, les indigènes "évolués" et les masses tribales. Cette solution évite les frictions politiques. Les indigènes le préfèrent à la domination de la minorité européenne locale, car elle n'accorde aucun privilège à la minorité blanche, n'implique aucune discrimination et ne crée pas de précédent pour l'avenir. Les Européens s'y soumettent, bien qu'avec de plus en plus de réticences; beaucoup d'entre eux se sont installés définitivement dans le pays et exigent qu'on leur permette de participer à sa gestion. Ils réalisent néanmoins la menace à laquelle ils seraient exposés si le droit de vote était étendu à un nombre croissant de couches d'indigènes. Le système est loin d'être idéal, mais cela fonctionne. Pour la rendre acceptable, l'Administration s'efforce de rendre les conseils de plus en plus représentatifs. Et comme les conseils sont simplement consultatifs, ils ont tendance à être modérés, sachant que des propositions de nature extrême seraient inévitablement rejetées; et dans la pratique, l'administration suit presque toujours leurs conseils.

Les systèmes français et britannique sont différents. Les Français ont essayé de trouver une solution en établissant deux collèges électoraux, l'un français et l'autre autochtone; les Anglais, par des conseils multiraciaux dans lesquels chaque race est représentée par un nombre donné de membres ou par le suffrage qualifié. Les deux systèmes ne sont pas satisfaisants dans la mesure où ils mettent l'accent sur l'inégalité de statut et créent des rivalités raciales.

Il convient de noter que les représentants autochtones des conseils du Congo ont insisté pour que les représentants du gouvernement continuent d'exercer leurs fonctions. Cela semble prouver qu'ils sont convaincus que l'administration agit comme un juste arbitre. En effet, il se peut que l'absence de privilèges politiques dans le cadre de l'égalité des chances ait contribué au développement pacifique du Congo.

Nous sommes convaincus, en outre, que le mieux sera de promouvoir le progrès politique en œuvrant pour le progrès économique et social, sans lequel les droits politiques resteraient une illusion. En promouvant de tels progrès, nous forçons les armes avec lesquelles les indigènes conquerront leur liberté politique, si nous n'avons pas la sagesse de l'accorder gracieusement lorsque le moment sera venu.

L'absence de barre de couleur joue un rôle puissant en faveur du progrès économique des autochtones. Ils ne sont exclus d'aucune profession. Par ailleurs, on nous reproche d'inégalité de salaire, de violation du principe "du même travail, du même salaire", ce que nous qualifierions en ajoutant "en tenant compte des niveaux de vie différents des Noirs et des Blancs". Il est vrai que, dans l'ensemble, les salaires des autochtones sont trop bas. Il est également vrai que pour presque le même travail, les autochtones reçoivent des salaires bien inférieurs à ceux des Blancs. Pour aborder ce problème de manière impartiale et sans préjugé, il convient de garder à l'esprit les faits historiques.

Tout d'abord, il convient de rappeler que nous sommes littéralement partis de zéro au Congo. L'équipement économique était inexistant; les générations précédentes n'avaient laissé aucun capital; les ressources actuelles étaient nulles; la technique était totalement absente. Dans tout le vaste pays, il n'y avait pas un kilomètre de route, pas une roue, pas un bâtiment en pierre, pas un natif alphabète. Il n'y avait ni animaux de trait ni bêtes de somme. Le seul moyen de transport connu était la pirogue sur les rivières et, partout ailleurs, la bête humaine. Le pays ne pouvait tout simplement pas se permettre de payer pour la construction de routes, de ports et d'un minimum d'équipement de base à des taux de rémunération même comparables à ceux des pays civilisés. Comme dans les premiers jours de l'Union soviétique, il n'y avait pas le choix entre biens de consommation et équipements industriels. Le choix était entre un équipement industriel rudimentaire à bas salaires ou aucun équipement industriel et aucun salaire.

Les premiers travailleurs au service des Blancs avaient un niveau de vie extrêmement bas. De plus, la paix européenne les avait libérés de leur occupation la plus passionnante: la protection armée de leurs travailleuses. Ils avaient du temps devant eux. Un travail qui leur garantissait leur nourriture quotidienne, une protection blanche pour eux-mêmes et leurs familles, et un meilleur logement que leurs huttes semblait un échange acceptable pour une partie de leurs loisirs. Si, en outre, on leur offrait du textile et de la verrerie, qu'ils

valorisaient beaucoup et qu'ils étaient incapables de produire eux-mêmes, leur très modeste salaire leur devenait un gain net appréciable. Les recrues par les chefs pour le service militaire étaient des esclaves qui échappaient ainsi à l'esclavage. De même, la majorité de ceux qui se sont portés volontaires pour le travail n'ont pas trouvé d'emplois pour gagner de l'argent, mais plutôt pour se libérer du travail forcé plus lourd qui leur était demandé dans le village, pour échapper à la persécution du chef de la tribu, aux accusations. du magicien, de la menace de puissants ennemis. Un peu de travail n'était pas un prix trop élevé à payer pour la sécurité - même si aucun salaire n'avait été versé. Ainsi, les revendications du travail étaient bon marché.

En revanche, les employeurs n'ont guère les moyens d'offrir des salaires généreux. Toutes les entreprises étaient "marginales", et on aurait intérêt à admettre que beaucoup d'entre elles le sont encore aujourd'hui. Compte tenu du faible trafic, les tarifs ferroviaires seraient considérés comme prohibitifs dans un pays industrialisé; et les distances des marchés mondiaux sont longues. Le cuivre du Katanga est transporté sur 1 200 milles jusqu'au port le plus proche et le cuivre n'a pas de marché local. Les tarifs de transport augmentent donc considérablement le coût des importations et réduisent la valeur des exportations. Les barrages pour les centrales hydroélectriques sont construits avec du béton qui se vend à un prix supérieur à celui de la farine. La main-d'œuvre qualifiée européenne coûte au moins trois fois plus qu'en Europe et la production de main-d'œuvre indigène semi-qualifiée est très faible.

Ces circonstances expliquent, même si elles ne justifient pas entièrement, les bas salaires des autochtones. Même de nos jours, les employeurs ont tendance à lier toute augmentation de salaire à une augmentation de production. Cela serait justifié si le salaire initial avait été librement et normalement négocié, mais tel n'était pas le cas. Le salaire initial garantissait au travailleur un niveau de vie supérieur à celui qu'il avait connu dans son village natal; mais cela ne lui aurait pas permis de vivre et d'élever une famille selon les normes d'une société civilisée. Il est donc impératif que les salaires augmentent plus vite que la production de travail, et c'est ce qui se passe aujourd'hui. De nombreux employeurs pouvaient sans doute augmenter encore les salaires sans risquer la faillite, mais de nombreuses entreprises ont été construites (sans doute imprudemment) sur le niveau des salaires en vigueur au moment de leur création et s'effondreraient si elles devaient soudainement faire face à des augmentations de salaire substantielles. Dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes, il est donc nécessaire d'envisager une période d'ajustement progressif.

En ce qui concerne l'égalisation des salaires des noirs et des blancs conformément au principe du "même travail, même salaire", c'est l'un des problèmes les plus difficiles auxquels l'Afrique est confrontée. Une étude minutieuse montre qu'il n'y a pas de solution parfaite. Les salaires peuvent être augmentés ou réduits: ceux des Nègres peuvent être augmentés ou ceux des Blancs peuvent être réduits. La réduction des salaires des Blancs n'aurait qu'un effet: les Blancs ne viendraient plus en Afrique. Ils ont un besoin urgent et les conditions de vie y sont telles qu'ils ne peuvent être attirés que par l'offre d'un niveau de vie plus élevé ou d'un salaire plus élevé que celui dont ils jouiraient dans leur propre pays. L'Afrique ne peut leur offrir toutes les facilités que la vie offre en Europe; il faut compenser ce qui manque avec un salaire plus élevé et la possibilité d'épargner pour un avenir plus

facile. D'un autre côté, élever le salaire moyen des Nègres au niveau des salaires européens imposerait à un pays disposant d'un revenu moyen de 50 dollars avec les mêmes charges qu'un pays ayant un revenu moyen de 500 dollars - ce qui est évidemment une impossibilité.

La seule justification de l'augmentation des salaires versés aux Blancs réside dans le fait qu'ils sont des spécialistes indispensables. On pourrait préserver artificiellement cette qualification en établissant une barre de couleur, c'est-à-dire en excluant les autochtones des emplois qualifiés. Le gouvernement belge a toujours refusé de le faire. Toutes les professions sont ouvertes aux indigènes. Un certain nombre de postes qui étaient auparavant occupés par des Blancs - sans toutefois leur être réservés - sont occupés par des autochtones aujourd'hui. Ils ne reçoivent pas le salaire dont jouissaient les Blancs, et c'est normal. L'africanisation progressive est la seule solution. En réduisant le rapport entre les Blancs à hauts salaires et les natifs à bas salaires, des économies sur la masse salariale des Blancs peuvent être utilisées pour augmenter le salaire moyen des natifs sans augmenter la masse salariale totale à un niveau non économique.

Ceci explique l'attitude de la Belgique vis-à-vis de l'immigration européenne au Congo. Notre objectif est d'attirer uniquement des immigrants sélectionnés qui peuvent remplir des fonctions que les autochtones ne peuvent toujours pas. Les immigrants qui ne pourraient pas résister à la concurrence autochtone sont découragés de venir. Mais dans ces conditions, les fonctions que les indigènes peuvent exercer aussi bien que les blancs ne devraient plus bénéficier d'un traitement préférentiel.

Que vont devenir les Blancs évincés dans ce processus? En général, ils se verront confier des fonctions supérieures. Un ouvrier qualifié, par exemple, sera promu contremaître ou instructeur. S'il est inapte à la promotion, il continuera à toucher son salaire actuel, mais il n'y aura plus de recrutement de main-d'œuvre en Europe pour les emplois pour lesquels il y a des candidats africains. Ce n'est pas une solution tout à fait satisfaisante car elle perpétue l'inégalité. Toutefois, la situation est quelque peu atténuée par le fait que même aujourd'hui, la plupart des Européens ne s'installent pas pour de bon en Afrique et que l'immigration reste contrôlée. Si l'africanisation se réalisait en une seule et même grande opération, dans laquelle tous les Blancs de cette catégorie étaient simultanément remplacés par des Noirs, l'inégalité de rémunération serait moins perceptible, car Noirs et Blancs ne feraient pas le même travail à la même époque. le même temps. Mais ce n'est pas comme ça que ça marche. C'est un changement graduel, et les Noirs et les Blancs se retrouvent à travailler en même temps aux mêmes emplois.

Comment faire en sorte que le premier médecin noir accepte de recevoir un salaire inférieur à celui de son collègue européen dans un hôpital voisin, alors que les deux ont les mêmes qualifications? Et pourtant, c'est précisément parce que le pays est trop pauvre pour pouvoir se payer des médecins blancs en grande quantité qu'il est nécessaire de lui fournir un corps médical autochtone. L'adoption de la solution qui semble juste et juste, l'application invariable du principe "même travail, même salaire", mènerait l'Afrique dans une impasse. La formule du "salaire d'expatriation" pour les immigrants blancs a été essayée. Il est plus facile de postuler dans un pays sous gouvernement autochtone, comme la Gold Coast, où les responsables ne sont pas soupçonnés de retarder le processus d'africanisation, que dans une colonie où l'administration peut être soupçonnée de s'en tenir à des Blancs inutiles. de



solidarité raciale. Les Français sont allés très loin - probablement trop loin - en assimilant pleinement les fonctionnaires locaux et français. Il est donc impossible d'augmenter les effectifs au niveau souhaité sans imposer une charge que l'Afrique n'est pas en mesure de supporter. Ce n'est qu'en augmentant le revenu national que l'on pourra progressivement réduire l'écart entre les salaires des Blancs et des Noirs. Les immigrants seront moins exigeants une fois que la vie coloniale comportera moins de risques et d'inconvénients qu'aujourd'hui. et l'augmentation du revenu moyen s'accompagnera automatiquement d'une amélioration des salaires moyens.

Mais alors, on peut se demander, pourquoi l'Administration ne s'engage-t-elle pas résolument sur la voie de l'africanisation en préparant une "élite" autochtone choisie à assumer des fonctions publiques? Pourquoi n'a-t-il pas envoyé des natifs dans les universités d'Europe il y a longtemps? Est-ce parce qu'il souhaite délibérément maintenir les indigènes dans des positions subordonnées qu'il les exclut de l'enseignement supérieur? Malheureusement, les déclarations de certains Européens de temps en temps ont tendance à confirmer cette interprétation. Ils veulent que leur cuisinier fasse une bonne soupe et non des lettres. Ils louent l'administration pour sa "politique" consistant à limiter ses efforts à l'enseignement primaire et à l'enseignement de l'artisanat.

Ce n'est en fait pas la politique de l'administration. Son objectif est de doter le pays d'un système éducatif complet, à tous les niveaux, aussi parfait que le permettent les ressources limitées disponibles. Les avis sur la meilleure façon de procéder sont différents. Certains pensent que la meilleure approche consistera à répartir toutes les ressources disponibles entre toutes les branches de l'éducation - primaire, moyenne et avancée. D'autres pensent qu'il serait préférable de commencer par le bas et d'organiser au maximum un système d'éducation primaire aussi large que possible. Le choix était devant nous, mais il nous était impossible de tout faire en même temps. Pour que quelques-uns puissent suivre une formation universitaire, ils ont dû être envoyés très tôt en Europe. Il est difficile de prévoir si un enfant de sept ans pourra suivre avec succès un cycle complet de formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme universitaire. Si l'enfant choisi ne réussit pas, tout l'argent que la colonie a dépensé pour son éducation sera perdu et que va-t-il devenir de l'échec? S'il réussit, est-il assuré de laisser ses compatriotes bénéficier des connaissances acquises? Et n'aura-t-il pas perdu tout contact avec la société autochtone après 10 ou 15 ans passés en Europe? N'aura-t-il pas été transformé en Européen à la peau noire, aussi étranger en Afrique que le Blanc lui-même?

Mais ce n'est pas tout: combien d'enfants doivent être privés de l'enseignement primaire qui pourrait leur être dispensé pour obtenir le résultat dangereux décrit? C'est le problème. Envoyer un seul enfant en Europe pour suivre une formation complète signifie avoir mille enfants de moins dans les écoles primaires du Congo. Pendant une période intérimaire, nous pouvons fournir à la colonie toute l'élite universitaire dont elle a besoin - une élite choisie à la fin et non au début des études, dont l'éducation n'a rien coûté à la colonie et qui peut être renvoyée chez elle si se révéler insatisfaisant. Mais la métropole ne peut pas compenser la formation initiale dispensée à un millier d'enfants autochtones. Nous avons préféré donner une formation primaire à la masse d'enfants sur place; organiser l'enseignement secondaire plus tard, dès que les ressources disponibles le permettront; et de donner aux indigènes

chez eux, au Congo, l'université à laquelle ils ont droit dès qu'un recrutement suffisant pour cela peut être garanti.

La valeur de ce programme est ouverte à la discussion, mais il faut admettre, à mon avis, qu'il est au moins défendable, qu'il n'est pas inspiré par des motivations égoïstes. Le Congo belge et le Ruanda-Urundi ont ensemble presque la même population que l'Afrique occidentale française. L'Afrique de l'Ouest française compte un millier d'enfants et de jeunes qui étudient en France, alors que nous n'en avons qu'une poignée en Belgique. Très probablement, l'Afrique de l'Ouest française dépense autant que nous pour l'éducation publique. Mais nous avons dix fois plus d'enfants que dans les écoles primaires, où ils apprennent la lecture, l'hygiène et certaines notions d'agriculture moins primitive. Je crois sincèrement que dans 30 ans au Congo, nous aurons au moins autant de diplômés universitaires, au moins autant de diplômés du secondaire et infiniment moins d'analphabètes que ne le sont nos voisins français en Afrique de l'Ouest, même si la première université du monde Le Congo n'a ouvert ses portes que l'année dernière.

Est-ce que 30 années de progrès pacifiques nous seront données?

On reproche à la France et aux Pays-Bas de ne pas avoir préparé à temps les élites indochinoises et indonésiennes à l'indépendance. Le chaos dans lequel ces pays se débattent aujourd'hui est imputé à l'ancien colonialisme. Les Français et les Néerlandais répondent qu'ils ne sont pas responsables de l'invasion japonaise et que, si à la fin de la guerre, ils n'étaient pas autorisés à rétablir leur autorité et à achever leur travail, les Alliés en étaient en partie responsables. Au Congo, nous ne pouvons nous permettre aucune erreur. Nous savons que nous ne pouvons pas maintenir notre position là-bas par la seule force des bras. Cela exige que nous établissions au Congo un "gouvernement pour le peuple" jusqu'à ce que le temps soit venu pour un "gouvernement par le peuple". Nous devons mériter le consentement des gouvernés. A défaut, l'association entre la Belgique et le Congo sera tôt ou tard brisée.

Mais l'Afrique est un ferment. La Gold Coast a un Premier ministre africain; Le Nigeria est à la veille de l'autonomie gouvernementale. La violence choquante trouble le Kenya. Les Nations Unies reconnaissent toutes les formes de nationalisme, qu'elles soient prématurées ou non. Ces diverses influences extérieures ne vont-elles pas bouleverser le Congo? Il y a un danger, sans doute. Nous ne sommes plus tout à fait libres de fixer le rythme des progrès en fonction de la raison seulement. Pourtant, je suis plein d'espoir. Lorsqu'un visiteur a demandé à certains chefs congolais s'ils ne craignaient pas une extension du mouvement Mau Mau, ils ont répondu: "Non, car les raisons de Mau Mau n'existent pas ici." Les Congolais qui ont voyagé ailleurs en Afrique constatent que, dans l'ensemble, la vie à la maison est la meilleure.

<https://www.foreignaffairs.com/articles/democratic-republic-congo/1955-10-01/belgian-colonialism>